La Croatie passée au crible de l'Union

ÉLARGISSEMENT
Dans une Union européenne peu pressée de s'agrandir, l'évaluation, rendue publique dans cinq jours, des progrès accomplis par la Croatie dans ses négociations d'adhésion, sera plus sévère que prévu.

Manque d'enthousiasme dans l'application des droits des minorités et l'aide au retour des réfugiés, insuffisante chasse à la corruption, lacune dans les procédures de recrutement des juges, la libre circulation des capitaux ou encore la réforme des marchés publics : le rapport d'évaluation de la Commission européenne qui sera rendu public le 8 novembre risque fort de doucher les espoirs croates. Il illustrera la volonté des Vingt-Cinq de marquer une pause dans le processus d'élargissement ; une pause qui pourrait durer cinq à six ans, confie un haut responsable de l'UE, en pensant, au-delà de la Croatie, à l'ensemble des Balkans occidentaux qui, à l'exception de la Macédoine, n'ont pas le statut officiel de candidat à l'adhésion. L'Union devrait mettre à profit ce laps de temps pour se doter d'un traité constitutionnel et trancher la difficile question de sa « capacité d'absorption ».

DANS deux mois, l'Union européenne à vingt-sept comptera quelque 30 millions de citoyens de plus sur 350 000 km² de territoire supplémentaire. Bien qu'elle entende conditionner toute nouvelle entrée d'un État à la consolidation de ses structures, les processus engagés pour permettre l'adhésion de nouveaux membres se poursuivent. Ils arrivent à leur terme pour la Bulgarie et la Roumanie, qui rejoindront l'Union au 1er janvier 2007, ils se développent avec la Croatie et la Turquie, ils se préparent par à-coups avec les Balkans occidentaux.

De ce cheminement complexe, les citoyens européens connaissent peu de choses. Ils sont pour ou contre l'élargissement, mais qu'ils s'inquiètent de cette perspective plus souvent qu'ils ne s'en félicitent n'a rien de surprenant dans la mesure où les pays candidats, sous le scalpel des experts européens, offrent la vision saisissante des écorchés de laboratoire. Dans leurs entrailles mises à nu, bien des maux sont décelés dont l'Union, qui n'en est pas dépourvue, craint d'autant plus la contagion qu'elle ne se sent pas au mieux de sa forme. *« Avant, on pouvait dire que l'Union européenne avait les bras tendus, aujourd'hui, ses bras sont croisés et l'attitude est moins chaleureuse »*, résume un diplomate croate, rompu aux négociations avec l'UE.

Cette propension au repli sur soi, à la fermeture pèse sur les négociations en cours et à venir. Elle ajoute à la difficulté d'un processus de plus en plus exigeant. Pour espérer entrer dans l'Union européenne, les pays candidats doivent aujourd'hui digérer pas moins de 100 000 pages d'acquis communautaire *, autrement dit trois fois plus que des États qui, comme la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark ont adhéré en 1973 ou plus tard comme la Grèce, en 1981, l'Espagne et le Portugal, en 1986. En ce temps-là, il n'était pas question de passer au crible l'efficacité des politiques de lutte contre la corruption et pas davantage d'exiger autant d'efforts pour le respect des minorités.

Le président croate Stjepan Mesic espère l'entrée de son pays au sein de l'Union dès 2009 pour participer aux élections européennes cette année-là. *Gamma.*

Subjectivités croisées

Plus récemment encore, lors de la cinquième vague d'élargissement, les dix nouveaux entrants ne furent pas soumis à des obligations aussi contraignantes que les actuels postulants. Si tel avait été le cas, certains États membres auraient pu être recalés, comme ont failli l'être la Roumanie et la Bulgarie, en dépit des engagements pris et des échéances fixées. Cette sévérité plus grande témoigne des inquiétudes de l'UE et de ses atermoiements passés vis-à-vis des pays de l'ex-Yougoslavie.

Dans cette région de l'Europe, l'Union a souhaité apporter sa contribution à la résolution des conflits et à la reconstruction, mais elle n'a affirmé qu'en juin 2003, lors du sommet de Thessalonique, la vocation des Balkans occidentaux à la rejoindre. Trois ans auparavant, lors du sommet de Zagreb, elle esquissait un rapprochement en proposant des accords de stabilisation et d'association (ASA), assortis de programmes financiers. La signature de ces accords supposait une aide au retour des réfugiés, une attention particulière aux minorités, une pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et une politique de coopération régionale.

La Croatie a signé un ASA en octobre 2001. Quatre ans plus tard, elle commençait les négociations d'adhésion à l'UE (lire encadré ci-dessous). Tout au long de ce processus, qui a duré douze ans pour la Bulgarie et la Roumanie, Zagreb doit faire la preuve qu'elle se conforme aux conditions posées par les ASA, qu'elle satisfait aux critères, politiques et économiques de Copenhague et qu'elle intègre l'ensemble de l'acquis communautaire.

Pour apprécier cette conformité à l'ensemble du droit et des pratiques de l'Union européenne, la Commission de Bruxelles se fonde sur plusieurs rapports fournis par l'État candidat, les fonctionnaires en mission des États membres, la délégation de l'UE, les commissions du Parlement européen, mais aussi l'OSCE, les institutions financières internationales et les ONG. Autant d'avis et de subjectivités croisés pour, au final, un choix politique qui ne se fondera pas sur le seul examen clinique du pays postulant. Ce que la Croatie ne peut ignorer, même si elle est en droit de le déplorer. Tout comme les Vingt-Cinq sont en droit de rendre plus drastiques les conditions d'entrée dans leur club.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA

** L'acquis communautaire recouvre l'ensemble des droits et obligations contenus dans les traités, la législation et la jurisprudence de la Cour de justice européenne, les résolutions les actes et les accords internationaux conclus par l'UE.*

De la naissance reconnue à l'adhésion espérée

15 janvier 1992 : l'Union européenne reconnaît la République de Croatie.
29 octobre 2001 : un accord de stabilisation et d'association est signé.
21 février 2003 : la Croatie pose sa candidature à l'UE.
18 juin 2004 : le Conseil européen propose d'ouvrir des négociations avec la Croatie le 17 mars 2005, si Zagreb coopère pleinement avec le TPIY, qui exige la comparution du général croate Gotovina, accusé de crimes de guerre.
3 octobre 2005 : avec six mois de retard, les négociations d'adhésion sont ouvertes quand le TPIY juge positivement la coopération de Zagreb. Le général croate sera finalement arrêté le 8 décembre, aux Canaries.
20 octobre 2005 : la Commission européenne commence le processus de « screening ».
18 octobre 2006 : le passage au crible est achevé. Débute alors la période de négociations proprement dite. Le chapitre de l'acquis communautaire concernant la science et la recherche a déjà été fermé, d'autres n'ont pas reçu le feu vert pour être ouverts.
2009 : la Croatie se sent capable d'achever les négociations d'adhésion en 2008 et espère pouvoir faire son entrée dans l'Union en 2009 pour participer aux élections européennes cette année-là. Ses vœux ne seront sans doute pas exaucés dans ces délais, mais la Croatie, quoi qu'il en soit, devrait devenir le 28e État membre de l'UE.

Drobnjak : « Nous ne pouvons pas ne pas en être »

Négociateur en chef pour l'adhésion de la Croatie à l'UE, Vladimir Drobnjak tire le bilan d'une année de discussions.

LE FIGARO. – Quel jugement portez-vous sur un an de négociations avec l'UE ?

Vladimir DROBNJAK. – L'exercice est plus étendu, plus difficile encore que ce à quoi je m'attendais. Pour entrer dans l'UE, la Grande-Bretagne a dû intégrer 30 000 pages d'acquis communautaire *(l'ensemble de la législation commune, NDLR)*. Nous, trente-trois ans plus tard, nous devons en intégrer 100 000 ! Pour répondre aux demandes de la Commission, nous avons produit en un an pas moins de 20 000 pages de documents, et 2 000 personnes chez nous s'occupent de ces négociations. Mais l'exercice est gratifiant, dans la mesure où il permet aux deux parties de mieux se connaître. Ce ne peut être que positif.

Qu'est-ce qui vous paraît le plus difficile à mener ?

Les difficultés sont techniques et juridiques, mais elles tiennent aussi à l'environnement politique qui n'est pas le meilleur, étant donné la « fatigue » de l'UE. La tempête n'est pas sur notre tête, mais nous sentons que la mer est houleuse.

Avez-vous le sentiment que des divergences d'interprétation de l'acquis communautaire compliquent votre travail ?

Il peut y avoir des techniques, des méthodologies différentes, mais il n'y a pas de difficultés de transposition majeures, même si dans certains domaines, il nous faut du temps.

L'acquis communautaire est-il le meilleur des modèles pour mener les réformes que vous jugez nécessaires en Croatie ?

Ce n'est pas le meilleur modèle au monde, le modèle idéal. Nous n'entretenons pas cette illusion. Mais c'est une bonne base de travail, nourrie de plusieurs dizaines d'années d'expérience.

Ce processus d'adhésion vous semble-t-il plus sévère que pour les dix entrants de 2004 ?

Incontestablement. Mais cette plus grande sévérité n'est pas la traduction d'une particulière hostilité à notre égard. Ce n'est que la conséquence logique des évolutions de l'Union. Mais le fait d'être soumis à un processus plus sévère ne peut que mieux nous préparer à être au top.

Cette mise à nu de votre pays vous gêne-t-elle ?

C'est dans la nature humaine que de ne pas aimer être mis à nu. Mais le plus blessant pour les Croates est ce doute sur la volonté de l'UE de nous ouvrir ses portes. Nous nous sommes toujours considérés comme des Européens. Une Union à six, une Union à quinze, ce n'était pas toute l'Europe. Une Union à vingt-sept, c'est l'Europe, et nous ne pouvons pas ne pas en être.

Propos recueillis par **C. F.-M.**

Trente-cinq chapitres en examen

Les négociations d'adhésion commencent par un « screening », autrement dit un passage au crible. La Commission européenne expose le contenu de l'acquis communautaire réparti en 35 chapitres et le pays candidat explique son degré de préparation dans chacun de ces domaines. S'il est jugé bon, les négociations commencent. Un chapitre est clos quand les Vingt-Cinq estiment que le pays candidat s'est hissé au niveau européen ou qu'il le fera dans le délai accordé. Les discussions peuvent être âpres dans la mesure où l'ensemble de l'acquis communautaire n'est pas traduit en directives, et quand bien même il l'est, ces directives peuvent être interprétées différemment.
En Bulgarie, l'adaptation du système judiciaire aux normes européennes est laborieuse et pour expliquer certains retards, Sofia a invoqué les avis contradictoires émis par des experts de nationalités différentes. Bien sûr, il n'existe pas de modèle judiciaire unique en kit, mais *« des bonnes pratiques »*, comme l'explique Pierre Mirel en charge des négociations avec la Croatie à la direction de l'élargissement à Bruxelles. Elles constituent un *« corpus juridique »*, nourri du droit des pays de l'Union, de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, de la Convention européenne sur le droit des minorités, de la convention des Nations unies définissant l'indépendance judiciaire ou encore de la Convention de Bangalore sur l'impartialité des juges.

C.F.-M.

Bonhams 1793

Princes... et paysannes

Alexei Alexeevich Harlamoff a peint les portraits de l'aristrocatie et notamment ceux du Tsar Alexander II et du Prince Demidoff. Cependant, ses sujets favoris, étaient les enfants des bohémiens et les petites paysannes. *La Petite Couturière* figurera dans notre vente d'Art Russe qui se déroulera à Londres dans quelques semaines. Aristocrates et Princes seront les bienvenus.

La vente d'Art Russe, presentera des peintures, des oeuvres d'art, de l'argenterie, des pièces de Fabergé, des armes, des armures, des cartes, des manuscrits et des photos. 27 novembre à 13h00, New Bond Street, Londres.

Consulatation du catalogue en ligne sur www.bonhams.com/russian

Pour de plus amples informations et des conseils sur la vente et l'achat aux enchères avec Bonhams, prière de contacter Gaïa Donzet, notre représentante à Paris au 01 42 61 10 10 ou à l'adresse suivante: gaia.donzet@bonhams.com

Londres - New York - Paris - San Francisco - Los Angeles - Sydney - Genève
4 Rue de la Paix, 75002 Paris + 33 (0) 1 42 61 10 10 www.bonhams.com